



**CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE
DU SERVICE DE POLICE PLURICOMMUNALE
Avenant n°1**

Entre,

La Commune de Montbrison, domiciliée 1 place de l'Hôtel de Ville, CS 50 179, 42605 MONTBRISON, représentée par son Maire, M. BAZILE Christophe, dûment autorisé par délibération n°2023 / ___ du _____ 2023.

Et

La Commune de Lézigneux, domiciliée 1, place de la Mairie, 42600 LÉZIGNEUX, représentée par son Maire, M. ROMESTAING Patrick, dûment autorisé par délibération n°2023 /___ du _____ 2023.

PRÉAMBULE

Les communes de Montbrison et Lézigneux ont signé en 2022 une convention pour créer un service commun de Police Pluricommunale.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1

L'article 2 de la convention initiale qui fixe le nombre d'agents mis à disposition est modifié ainsi qu'il suit :

« Aux termes de cette convention, la commune de MONTBRISON met à disposition de la commune de LÉZIGNEUX l'ensemble du service de Police pluricommunale soit, à la date de signature du présent avenant, 6 agents de Police Municipale, 1 Agent de Surveillance de la Voie

Publique et 1 Agent d'accueil de la filière administrative dont la liste nominative est jointe ci-dessous :

- *Un Chef de Poste, agent de catégorie B relevant du cadre d'emplois des Chefs de Service de Police Municipale et actuellement au grade de Chef de Service de Police Municipale Principale de Première Classe : Monsieur Charpateau Olivier*
- *Un adjoint au Chef de Poste, agent de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents de Police Municipale et actuellement au grade de Brigadier-Chef Principal : Monsieur Pleynet Sylvain*
- *Trois agents de catégorie C relevant du cadre d'emploi des agents de Police Municipale et actuellement au grade de Brigadier-Chef Principal : Monsieur Faverjon Bertrand, Madame Goy Stéphanie, Monsieur Thèvenon Jean-Luc ;*
- *Un agent de catégorie C relevant du cadre d'emploi des agents de Police Municipale et actuellement au grade de Gardien-Brigadier : Monsieur Barthélémy Sébastien ;*
- *Un Agent de Surveillance de la Voie Publique relevant du cadre d'emploi des Adjointes Techniques actuellement au grade d'Adjoint Technique : Monsieur Butin Kévin ;*
- *Un agent d'accueil, relevant du cadre d'emploi des Adjointes Administratives actuellement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe : Madame Thévenet Astrid ; »*

[Article 2](#)

Les articles de la convention initiale non infirmés par le présent avenant demeurent valables.

Fait à MONTBRISON, le ___ février 2023

Fait à Lézigneux, le ___ février 2023

Le Maire de MONTBRISON,
Président de Loire Forez agglomération
M. Christophe BAZILE

Le Maire de LÉZIGNEUX,
M. Patrick ROMESTAING